

DIAGNOSTIC SUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT EN RÉGION NORMANDIE

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE 2024

Cette étude est une mise à jour de l'étude précédemment engagée en 2020 par la DREAL NORMANDIE et réalisée par les cabinets LATITUDE et ID TERRITOIRES.

Dans la continuité de la première démarche, 7 agglomérations normandes ont fait l'objet d'un focus : Alençon, Caen, Cherbourg, Évreux, Le Havre, Rouen, Saint-Lô, auxquelles nous avons ajouté Dieppe.

SOMMAIRE

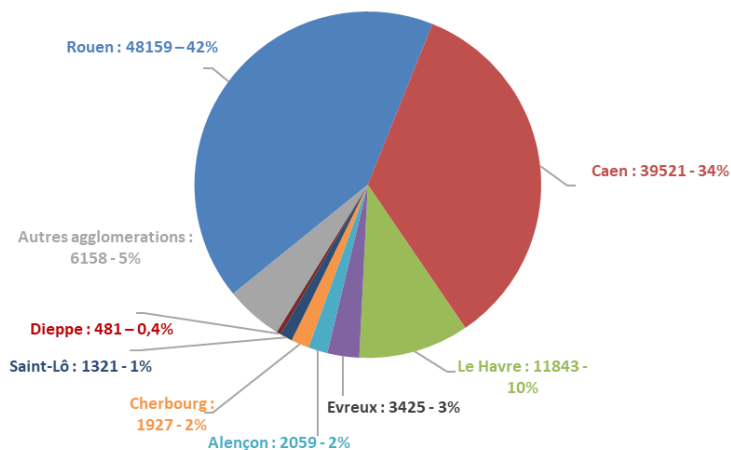
QUI SONT LES ÉTUDIANTS NORMANDS ?.....	1
OÙ SE LOGENT LES ÉTUDIANTS NORMANDS ?.....	4
PROJECTIONS ET PRÉCONISATIONS.....	9

QUI SONT LES ÉTUDIANTS NORMANDS ?

Effectifs étudiants en Normandie (rentrée 2022-2023)

En 2022-2023, près de 115 000 étudiants sont inscrits au sein des établissements d'enseignement supérieur en Normandie soit une croissance des effectifs de 10% par rapport à 2017-2018.

95% de ces effectifs, soit près de 110 000 étudiants, se concentrent au sein des 8 agglomérations investiguées.



Source : Effectifs étudiants, Rectorat Normandie, 2022

D'où viennent les étudiants normands ?

Selon les données du Rectorat, à la rentrée 2022-2023, 63% des étudiants normands ont obtenu leur baccalauréat en Normandie.

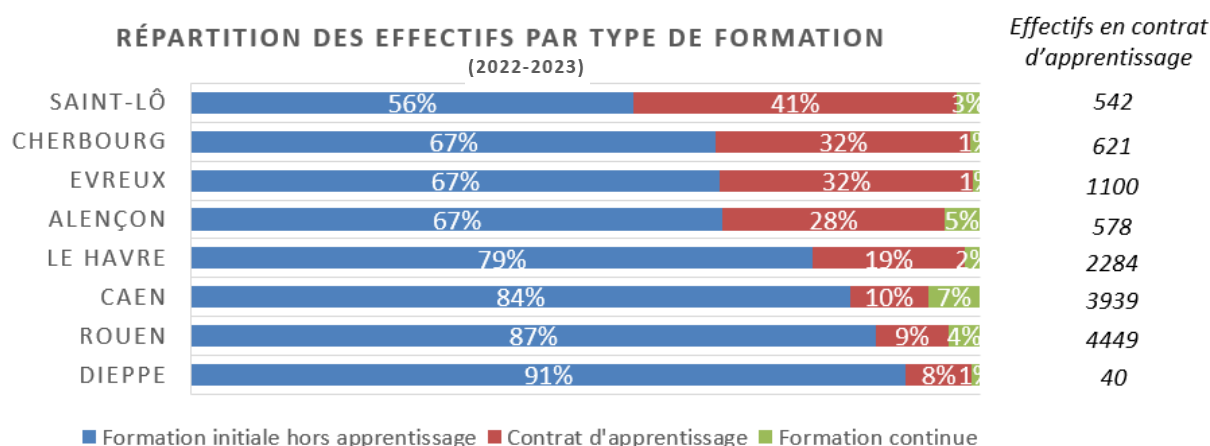
Aux rentrées 2021 et 2022, près d'1 bachelier normand sur 5 souhaitant poursuivre ses études le fait en dehors de la région, soit un taux de fuite de 18%. C'est plus fortement le cas à Alençon mais cela est dû à sa position géographique en lisière de région et à sa proximité avec Le Mans.

À l'inverse, l'attractivité de la région normande vis-à-vis des néo-bacheliers issus d'autres régions demeure très limitée : 3% à l'échelle de l'ensemble de la Normandie mais jusqu'à 7% dans les agglomérations d'Alençon et de Dieppe. Cette faible attractivité en début de parcours dans le supérieur n'est cependant pas étonnante, la mobilité des étudiants étant plus forte à partir de Bac +3.

Focus sur les étudiants en alternance

Les étudiants en alternance ont des besoins spécifiques de logement du fait des caractéristiques de leur cursus mixant périodes en entreprise et périodes sur le site d'études. Mais leur recensement est complexe principalement car les Rectorats et les services du MESR comptabilisent peu ou mal les étudiants des écoles supérieures privées (hors contrat) qui préparent des titres RNCP (Répertoire national de la certification professionnelle) relevant du Ministère du travail. Pourtant le développement des formations en alternance qui continue de se poursuivre, nécessite d'estimer le plus précisément possible le nombre d'étudiants concernés par agglomération afin de savoir s'il est ou non nécessaire de développer des offres de logement dédiées (ou du moins adaptées) pour ces publics.

Si l'on se focalise sur les données connues (soit les étudiants en apprentissage inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat recensées par le Rectorat), près de 13% des effectifs (soit 15 000 étudiants) poursuivent une formation en apprentissage à la rentrée 2022-2023 (en hausse de 14% par rapport à 2021-2022).



Source : Répartition des effectifs par type de formation, Rectorat Normandie, 2022

Les agglomérations de Saint-Lô, Cherbourg, Évreux et Alençon accueillent les plus fortes proportions d'étudiants inscrits dans une formation en apprentissage. À noter qu'au Havre, près d'1 étudiant sur 5 est également en apprentissage.

Focus sur les étudiants boursiers

En Normandie, le taux d'étudiants titulaires d'une bourse sur critères sociaux versée par le CROUS a significativement diminué passant de 34,3% lors de l'étude de 2020 à 26,7% (soit -7,6%). Cette baisse s'inscrit dans la tendance nationale mais qui reste plus mesurée : 23% de

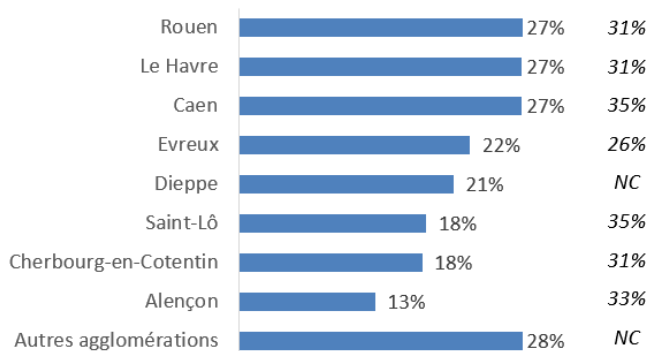
boursiers à la rentrée 2022-2023 contre 25% à la rentrée 2019-2020. L'écart de la Normandie avec le niveau national reste présent mais se resserre considérablement.

Comparativement au niveau national, il y a moins de boursiers d'échelons dits « élevés » (soit les échelons 5, 6 et 7) en Normandie. Ces derniers représentent 29% des boursiers en Normandie contre 33% au niveau national.

Les boursiers d'échelons élevés se concentrent notamment au Havre, à Évreux, et à Rouen avec près d'un étudiant boursier sur 3, où des solutions de logements accessibles à loyer (très) social s'avèrent indispensables.

Étudiants boursiers d'État en Normandie (rentrée 2022-2023)

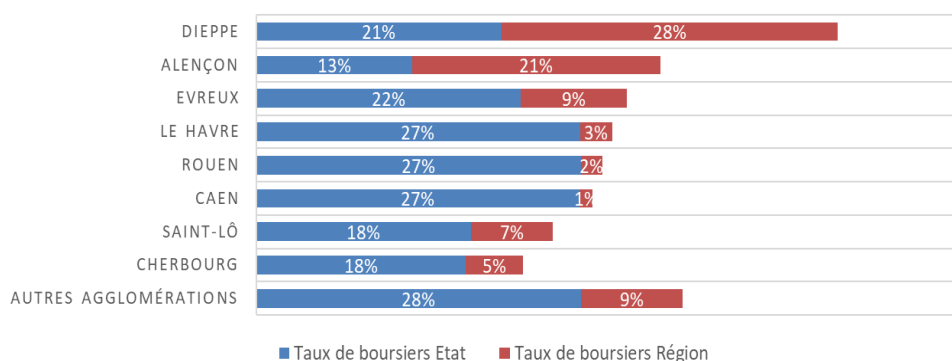
Etude 2020



Source : Crous de Normandie, 2022

Étudiants boursiers d'État et boursiers Région en Normandie (rentrée 2022-2023)

Aux titulaires d'une bourse d'État, il faut ajouter les bénéficiaires d'une bourse attribuée par la Région aux étudiants des cursus sanitaires et sociaux augmentant la part de boursiers à 29,5%.



Source : Crous de Normandie, 2022

Dans ce cas, c'est très largement Dieppe qui présente la part la plus importante d'étudiants boursiers avec près d'un étudiant sur 2 (49,3%). Seules Saint-Lô (25,1%) et Cherbourg (22,6%) présentent des taux bien inférieurs à la moyenne, puisqu'une forte proportion des étudiants sont en contrat d'apprentissage (ou préparant un diplôme consulaire) et donc non éligibles.

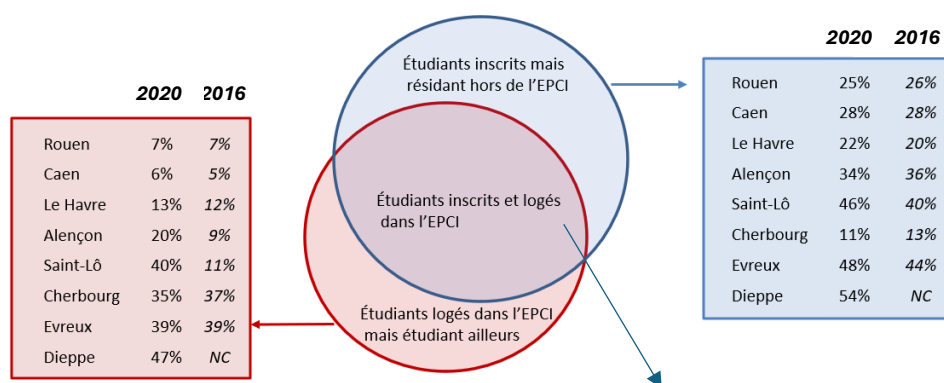
Rapporté au nombre total d'étudiants par agglomération, c'est à Dieppe que la part de boursiers à échelons élevés est la plus importante représentant 14% de l'ensemble des étudiants. À Évreux et au Havre, 10% des étudiants sont boursiers des échelons 5, 6 ou 7.

OU SE LOGENT LES ÉTUDIANTS NORMANDS ?

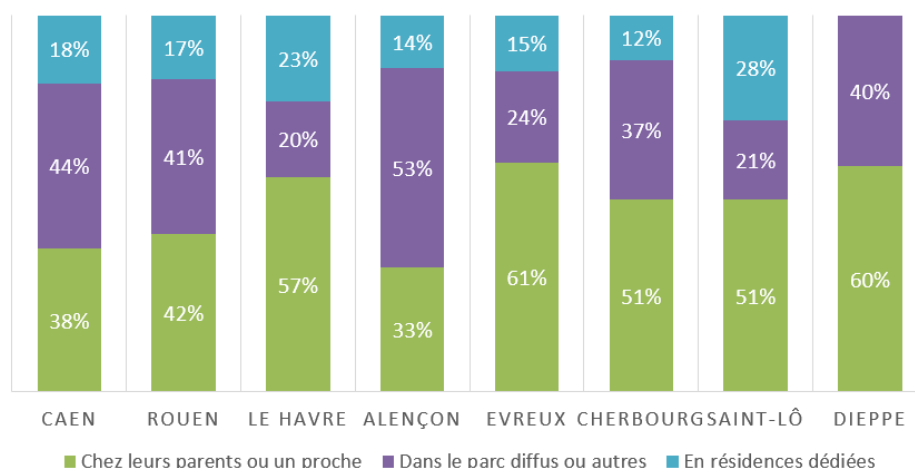
Lieu d'habitat des étudiants normands

En 2020, l'INSEE recensait environ 97 210 inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des 8 agglomérations étudiées (chiffre très en-deçà des 108 736 étudiants recensés par le Rectorat à la rentrée 2022) dont 73% résidaient dans la même agglomération (très similaire au taux de 72,8% relevé lors de la précédente étude) et 27% ailleurs (dont 5,8% hors région contre 5,5% précédemment).

Les données du recensement 2020 de l'INSEE indiquent un taux de cohabitation des étudiants (chez leurs parents ou un proche) de 49% en moyenne sur les 8 agglomérations étudiantes, avec un maximum de 61% à Évreux et un minimum de 38% à Caen.



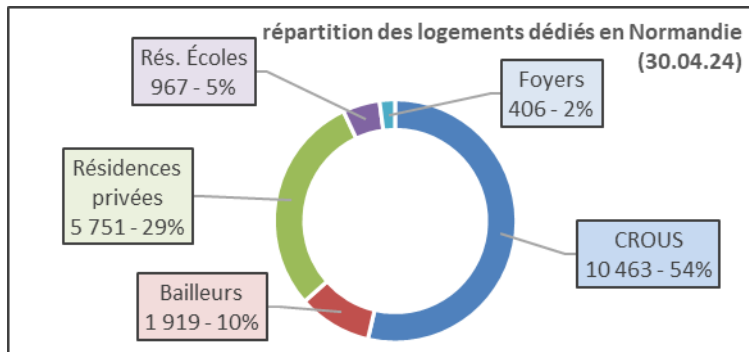
MODE D'HABITAT DES ÉTUDIANTS PAR AGGLOMÉRATIONS



Comme sur les autres territoires universitaires, les étudiants normands utilisent 2 catégories d'hébergement lorsqu'ils quittent le domicile parental ou familial :

- Le logement en résidences dédiées ;
- Le parc locatif privé.

Le Logement en résidences dédiées



Le logement dédié recouvre plusieurs segments d'offre répondant à divers besoins par le biais de différentes conditions d'accès (niveaux de loyers, modes d'attribution, etc.).

Traitement données ID Territoires

En Normandie, les résidences dédiées comprennent 19 506 lits couvrant 17% des effectifs étudiants.

➔ Le logement CROUS : les 10 463 lits couvrent 9,1% des effectifs normands.

Opérateur social historique du logement étudiant, le Crous propose un panel de résidences et de logements dont l'accès est toujours soumis à l'analyse des revenus de l'étudiant. Du fait de son objet social, le Crous ne loge que des étudiants et constitue le seul segment où les boursiers sont prioritaires.

Le taux de remplissage est globalement en augmentation mais le Crous demeure en capacité de loger tous les boursiers qui en font la demande.

Depuis 2020, une augmentation de la tension est visible à Caen, Cherbourg et Évreux.

Historiquement présent sur 4 agglomérations (Caen, 4 500 logements ; Rouen, 4 300 logements ; Le Havre, 1 176 logements ; et Évreux, 391 logements), le Crous est en cours de déploiement à Cherbourg via la gestion d'une trentaine de logements.

Généralement située dans la gamme des loyers les plus abordables, **l'offre Crous s'entend sans frais de dossier et, le plus souvent, toutes charges comprises.**

L'offre de chambres en cités universitaires, bien que vieillissante et en diminution, représente l'offre la moins chère et reste particulièrement attractive auprès des étudiants très modestes.

➔ Les résidences privées : les 5 751 lits couvrent 5% des effectifs étudiants normands.

Il s'agit de l'offre qui a le plus fortement augmenté depuis 2020, +32%.

Portées par des gestionnaires privés et adossées à des investisseurs particuliers ou institutionnels, les résidences privées fonctionnent sur le principe d'une occupation maximale toute l'année quitte à compléter avec des publics non étudiants (jeunes actifs, tourisme d'affaires, professionnels en mobilité, etc.).

À l'inverse de l'offre Crous, les résidences privées constituent l'offre la plus chère de l'hébergement dédié étudiant avec des loyers hors charges pouvant atteindre 550 €/mois pour un studio.

À ce titre, elles se cantonnent aux 3 principales agglomérations : Rouen, Caen et le Havre, seules susceptibles d'optimiser les taux de remplissage. Sept résidences totalisant 835 lits sont en projet à Rouen et au Havre, alors que cette dernière agglomération est déjà particulièrement bien dotée puisque l'offre actuelle couvre 11,4% des effectifs locaux.

En Normandie, le Crous et les opérateurs privés constituent les 2 principaux segments d'offre dédiée et représentent 83% de l'offre de logement en résidences.

Les 17% de résidences restantes sont gérées par d'autres opérateurs qui, bien que minoritaires, offrent l'avantage de compléter efficacement la gamme, notamment sur le plan géographique.

➔ **Les résidences des bailleurs sociaux : 1 919 logements couvrent 1,7% des effectifs.**

Depuis plusieurs années, les bailleurs sociaux ont investi le segment du logement étudiant afin de proposer du logement abordable. L'accès aux résidences est, le plus souvent, soumis à des conditions de revenus mais pas à l'obtention du statut de boursier.

Au-delà de proposer des résidences dédiées, les bailleurs accueillent également des étudiants dans leur parc de droit commun, dans des petits logements, voire des T3, T4, T5 en colocation.	En Normandie, malgré leur modeste part de marché (10%) au sein de l'offre dédiée, les résidences des bailleurs constituent le segment le mieux réparti géographiquement avec des implantations à Rouen, Le Havre, Caen, Alençon, ainsi qu'à Cherbourg et à Saint-Lô où elles composent la majorité des logements dédiés.
--	--

Tout en proposant des loyers parmi les plus abordables, cette offre est plus disparate que celles des autres opérateurs, notamment dans le parc de droit commun dont les logements ne sont pas meublés et où les loyers s'entendent hors charges. Par ailleurs, elles donnent droit à des allocations logement (APL) qui demeurent inférieures à celles du Crous.

➔ **Les foyers**

Ce segment recouvre 2 types d'offre :

Les foyers indépendants, associatifs ou religieux qui totalisent 406 lits en Normandie, soit 2% de l'offre dédiée, et couvrent 0,4% des effectifs. Bien que marginale, cette offre est généralement très abordable et éligible aux allocations logement. Les foyers religieux fonctionnent souvent en pension complète ou en demi-pension. Certains foyers associatifs bénéficient d'un agrément Crous.

Les Résidences Habitat Jeunes - RHJ, également appelées Foyers de Jeunes Travailleurs – FJT

Cette offre est pertinente à deux titres.

Tout en concernant les étudiants dans la limite de 30%, les alternants, apprentis et stagiaires font partie du cœur de cible « jeunes actifs » : l'accès leur est facilité et ils peuvent bénéficier d'allocations logement majorées.

Le maillage géographique des RHJ-FJT en Normandie est très serré et elles offrent l'avantage d'être présentes sur des territoires excentrés et peu investis par les autres segments d'offre.

Les RHJ-FJT sont un modèle d'hébergement social spécifique dédié à l'accueil des jeunes de 16 à 30 ans. Leur cœur de cible est constitué des jeunes actifs : CDD, intérimaires, jeunes chômeurs, etc. Les autres publics -dont les étudiants- ne peuvent pas excéder 30% des résidents.

Les RHJ ont des taux de remplissage en augmentation du fait de leur cœur de cible, les jeunes actifs, qui rencontrent des difficultés croissantes à se loger sur tous les bassins d'emplois. La conséquence est une part minime et en baisse d'étudiants accueillis, représentant de 3% à 14% des places.

➔ Les résidences écoles : 967 lits couvrant 1,6% des effectifs normands

Réalisées et gérées par certains établissements d'enseignement supérieurs, ces résidences sont uniquement dédiées à l'accueil de leurs étudiants. Peu présente en Normandie, l'offre est constituée à 80% par la résidence de l'INSA de Rouen. Elle est complétée par des résidences rattachées à quelques écoles situées en dehors des agglomérations et mal desservies par les transports en commun : Saint-Sébastien-de-Morsent (Eure), Goustranville (Calvados).

Répartition géographique et taux de couverture de l'offre dédiée

En Normandie, l'offre dédiée tout segment confondu, couvre 18,2% des effectifs étudiants et le taux de couverture social (Crous + bailleurs) est de 10,8%.

L'offre dédiée aux étudiants demeure très inégalement répartie en Normandie. Si les principales agglomérations sont globalement couvertes, les impératifs de rentabilité et d'optimisation du taux d'occupation empêchent les gestionnaires, publics ou privés, de s'intéresser aux petites communes.

En effet, pour équilibrer leur fonctionnement qui implique des coûts fixes élevés (encadrement humain, accueil, rotation élevée sur chaque logement), les résidences affichent souvent une jauge minimale de 70 à 80 voire 100 logements.

Couverture des effectifs étudiants par les différents segments d'offre (projets en cours inclus -2024)

	Rouen	Caen	Le Havre	Évreux	Cherbourg	Alençon	St-Lô	Dieppe	Autre
Effectifs 2022	48 159	39 521	11 843	3 425	1 927	2 059	1 321	481	6 158
Couverture logt dédié	18,5%	18%	26%	16%	18,3%	13,7%	28%	8,1%	3,8%
dont logt abordable *	12,1%	13,4%	11,8%	16%	18,3%	13,7%	28%	8,1%	3,8%
dont rés. privées	6,4%	4,6%	14,2%						

* (Crous, bailleurs, sociaux, résidences école et foyers hors RHJ) - Traitement données ID Territoires

Sur la prochaine période, un des segments en développement sera celui des résidences privées (7 projets totalisant 835 lits recensés) qui ne satisfait que la part des étudiants les plus aisés.

Qu'elles soient sociales ou privées, les résidences dédiées sont confrontées à **la forte saisonnalité du logement étudiant** : tension de septembre à décembre, remplissage en baisse à partir de février puis vacance partielle en juillet-août.

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
100%	100%	100%	100%	↔↘	↔↘	↔↘	↘	↘	↘	↘↘	↘

Le logement dans le parc locatif privé

À l'échelle nationale, le parc locatif privé accueille traditionnellement entre 30 et 40% des étudiants, une proportion comparable avec celle des jeunes qui demeurent chez leurs parents.

Le parc locatif privé est le seul segment où la situation a véritablement évolué par rapport à 2020.

La tension est en augmentation sur la plupart des agglomérations, souvent en lien avec le développement de la location saisonnière. Les studios, T1 et T2 sont les plus concernés, au détriment du public jeune et étudiant.

La plupart des locations concerne des studios et T1, le recours à la colocation demeurant très minoritaire en Normandie.

Certaines agglomérations, comme Le Havre (via l'association Ahloët) et Saint-Lô, ont créé des plateformes relais pour faciliter la mise en relation des propriétaires privés et des étudiants et garantir une qualité minimale des logements.

La location de chambres chez l'habitant ou le recours au logement intergénérationnel par le biais d'associations demeurent anecdotiques à l'échelle de la Normandie mais ces solutions répondent souvent à des besoins insatisfaits par les autres segments d'offre.

Analyse synthétique du fonctionnement des marchés locatifs privés en Normandie - 2024

Marché locatif	Rouen	Le Havre	Caen	Évreux	Saint-Lô	Alençon	Dieppe	Cherbourg
Tension globale	Plutôt équilibré	Tendu	Agglo. en zone tendue	En tension croissante	En tension croissante	Augmentation sur les T3 T4 T5	En forte tension	En forte tension
Tension studio / T1	Tension en augmentation	Tension par diminution de l'offre	Forte tension par diminution de l'offre	Tension en augmentation	Plutôt équilibré	Plutôt équilibré	Tendu malgré peu d'étudiants	Tendu
Prix moyen studio	450 à 500 € /mois HC	450 € /mois HC	400 / 500 € /mois HC	400 € /mois HC	320 à 410 € /mois HC	400 € /mois HC	340 à 430 € /mois HC	450 € /mois HC
Concurrence « Airbnb »	En augmentation	Forte	Peu ressentie	Aucune	Aucune	Faible	Forte	Forte

Traitement données ID Territoires

Focus sur les apprentis et leurs besoins spécifiques

Tout en ne résolvant pas le problème du double logement, les RHJ-FJT constituent la réponse la plus adaptée aux jeunes travailleurs et donc aux apprentis et alternants. Ils y bénéficient d'allocations majorées induisant un reste à charge minimal.

2024	Rouen	Caen	Le Havre	Évreux	Cherbourg	Alençon	St-Lô	Dieppe
% d'étudiants en apprentissage	9%	10%	19%	32%	32%	28%	41%	8%

La problématique autour du logement des apprentis relève de plusieurs facteurs :

- Le besoin d'un double hébergement si le lieu de formation et le lieu d'apprentissage sont trop distants :
 - o À ce jour, le dossier CAF ne peut concerner qu'un seul logement ;
 - o Les logements sont tous loués sur une base mensuelle.
- L'âge et le statut qui, selon le niveau de formation (lycée ou post-bac), ne donnent pas accès à tous les types de logement.

PROJECTIONS ET PRÉCONISATIONS

Quelle évolution des effectifs en Normandie à 2031-2032 ?

Anticiper les évolutions d'effectifs est essentiel pour s'assurer de l'adaptation de l'offre de formation et de l'offre servicielle à destination des étudiants.

2 hypothèses de projections ont été estimées dans le cadre de l'étude :

- **Une projection dite « basse »** à partir des taux d'évolution calculés par grandes filières d'études à l'échelle nationale par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et corrigés en tenant compte de la dynamique de natalité entre le niveau national et les départements normands.

	Effectifs étudiants 2022-2023	Projections 2031-2032	Evolution en %	Différence nb d'étudiants
Caen	39521	37697	-4,6%	-1824
Rouen	48159	47840	-0,7%	-319
Le Havre	11843	12310	3,9%	467
Evreux	3425	3896	13,7%	471
Alençon	2059	1987	-3,5%	-72
Saint-Lô	1321	1289	-2,4%	-32
Cherbourg	1927	1974	2,4%	47
Dieppe	481	489	1,6%	8
Sous-total 8 EPCI normands	108736	107481	-1,2%	
Autres agglomérations normandes	6158	6091	-1,1%	-67
TOTAL	114894	113572	-1,2%	-1322

Après avoir suivi une évolution similaire par rapport au national entre 2013 et 2022 (+22,6% pour la Normandie, +20,2% en France métropolitaine), les effectifs normands semblent suivre une dynamique différente à l'horizon 2031. Selon cette hypothèse, que nous qualifierons d'hypothèse basse, les effectifs continueront de progresser au niveau national (+3,1%), alors qu'ils diminueront au niveau de la région normande (-1,2%), principalement en raison d'un recul de la natalité.

- **Une projection dite « haute »** prenant en compte les ambitions de développement de l'enseignement supérieur sur le territoire, un « rattrapage » de la région Normandie sur le nombre de bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur et un accroissement de l'accueil d'étudiants internationaux en lien avec le Plan national « Bienvenue en France » qui annonce un objectif de 500 000 étudiants étrangers en France à horizon 2027.

	Effectifs étudiants 2022-2023	Projections 2031-2032 Hypothèse basse	Facteurs de croissance pour une hypothèse haute			Total	Projections 2031-2032 Hypothèse haute	Différence nb étudiants	Evolution 2031/2022
			Bacheliers potentiels supplémentaires*	Etudiants internationaux supplémentaires**	Nouveaux établissements ou augmentation des capacités***				
Caen	39521	37697	167	462	3345	3974	41671	2150	5,4%
Rouen	48159	47840	248	573	2516	3337	51177	3018	6,3%
Le Havre	11843	12310	110	87	640	837	13147	1304	11,0%
Evreux	3425	3896	62			62	3958	533	15,6%
Alençon	2059	1987	21			21	2008	-51	-2,5%
Saint-Lô	1321	1289	35			35	1324	3	0,2%
Cherbourg	1927	1974	61		490	551	2525	598	31,0%
Dieppe	481	489	33			33	522	41	8,5%
Sous-total 8 EPCI normands	108736	107482	737	1122	6991	8850	116332	7596	7,0%
Autres agglomérations normandes	6158	6091	484			484	6575	417	6,8%
TOTAL	114894	113573	1221	1122	6991	9334	122907	8013	7,0%

Cette hypothèse haute cumule donc plusieurs sources potentielles d'augmentation des effectifs, avec une croissance maximale de 7% des effectifs à l'horizon 2031 pour atteindre près de 123 000 étudiants.

Quels segments d'offre développer pour répondre aux besoins ?

	Offre sociale Crous ou bailleurs	Rés. écoles	Foyers	Rés. privées	Mobilisation parc locatif privé
Rouen	À étudier car le taux de couverture social est parmi le plus bas, notamment pour les étudiants boursiers	Décision à la discrétion des établissements selon modèle pédagogique et éloignement des lieux d'habitat	RHJ à étudier car nombre d'apprentis important	Non, car projets à venir	✓✓ Tension en augmentation
Caen	À priori non car taux de couverture social satisfaisant Ou à étudier en cas de scénario haut		RHJ à étudier car tension globale et nombre important d'apprentis	La seule agglo. où ce serait à étudier ?	✓✓✓ Tension importante
Le Havre	À étudier car le taux de couverture social est parmi le plus bas, notamment pour les étudiants boursiers		RHJ à étudier car nombre d'apprentis important	Non, car projets à venir et taux de couverture élevé	✓ (Ahloet)
Évreux	Une résidence sociale ? taux de couverture social est en baisse sur les 2 scénarios mais effectifs restent restreints		À étudier mais après réalisation de l'extension prévue sur existant	Ces villes étudiantes ne correspondent pas aux critères d'implantation des gestionnaires de résidences privées	✓✓✓ Tension en augmentation
Cherbourg	Non car le taux de couverture social est satisfaisant		RHJ à étudier car nombre d'apprentis important		✓✓✓ tendu
Alençon	Plutôt non car taux de couverture social satisfaisant				✓ équilibré
Saint-Lô	Non car le taux de couverture social est très satisfaisant et effectifs limités		✓ équilibré		
Dieppe	À étudier à terme ? Un projet de résidence sociale en cours, probablement insuffisant, mais effectifs demeurent restreints		Nombre encore limité d'apprentis mais à étudier	✓✓✓ Tension importante	

En parallèle de la production d'offre dédiée, **d'autres actions seront nécessaires, notamment concernant le parc locatif privé** car les difficultés accrues rencontrées par les étudiants pour se loger sont en grande partie issues de la tension croissante sur ce marché.

➔ Préconisations qualitatives

À l'unisson des décisions prises sur d'autres agglomérations, comme Lyon ou Marseille, et des récentes lois votées au Parlement, la lutte contre le développement de la location saisonnière doit être une priorité afin de diminuer la tension sur le logement locatif privé, notamment sur les petits logements, et de limiter la progression des loyers.

Continuer d'améliorer la mobilisation du parc locatif privé

- **Encourager les collectivités à reproduire des dispositifs comme Ahloët au Havre ou celui de l'agglomération de Saint-Lô** qui facilitent la mise en relation entre propriétaires et étudiants tout en apportant une meilleure visibilité de l'offre, notamment aux étudiants extérieurs à la Normandie et en garantissant une qualité minimale.
- **Développer des dispositifs spécifiques comme préconisés par le SIRA (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants), Form'toit en Région Rhône-Alpes ou 1projet2toits en Franche-Comté** qui recherchent des solutions d'hébergement à la carte dans les « interstices » du marché (chambres chez l'habitant, lieux d'hébergement temporaires, internats sous occupés, etc.), démarches particulièrement pertinente en milieu rural ou en dehors des grandes agglomérations.
- **Vérifier les possibilités de développement de dispositifs spécifiques**, comme déjà expérimentés via d'anciens PST (programmes sociaux thématiques) Anah, qui permettraient de conventionner avec des propriétaires privés, en conditionnant le subventionnement de certains travaux à la location à des publics spécifiques, étudiants, alternants, apprentis, ...

Répondre aux besoins spécifiques des alternants et apprentis

Il n'existe pas de solution unique pour répondre à leurs besoins (*cf. le benchmark inclus dans le rapport complet de l'étude*).

À ce jour, la RHJ-FJT est la solution la plus adaptée mais d'autres démarches peuvent être étudiées :

- des **hébergements spécifiquement dédiés aux apprentis et alternants** ont vu le jour sur d'autres territoires (hôtels de l'alternance, résidences dédiées du Crous ou de bailleurs) qui pourraient être étudiés sur les grandes agglomérations.
- Les **initiatives prônées par le Sira (Form'toit, 1projet2toits)** vues ci-dessus peuvent également aider au logement des apprentis.
- Travailler sur **l'adaptation du cadre juridique de certaines résidences de type logement-foyer** (résidences autonomie par exemple) afin d'accroître leur souplesse d'utilisation vers une plus grande mixité des publics et une possibilité de facturation à la nuitée.

NB : Pour une analyse plus détaillée, le lecteur pourra se référer au rapport complet de l'étude, aux « fiches territoires » et au benchmark concernant les hébergements spécifiques dédiés aux alternants ainsi qu'au précédent rapport d'étude élaboré en 2020.